

Bulletin

de l'association

pour la création

des instituts

de recherche sur

l'enseignement

de la philosophie

NUMÉRO 7 / FEVRIER-MARS 2000

LES PIÈCES DU DÉBAT

Chers adhérents,

Le débat sur la réforme des programmes de philosophie engagé sous les auspices de l'Acireph avance.

Vous trouverez dans ce numéro la synthèse des contributions de nos adhérents. Elle a été établie à partir des remarques que certains d'entre vous nous ont adressées, des réunions organisées dans les établissements à l'initiative de nos membres, ainsi que des travaux des groupes régionaux de l'Acireph comme le groupe d'Angers ou le groupe francilien. L'ensemble de ces propositions ont été débattues le 29 janvier dernier lors d'une assemblée générale exceptionnelle au lycée Racine, à Paris

Pour comprendre les enjeux du débat, les numéros 5 & 6 de ce bulletin vous seront indispensables. Vous y trouverez les propositions du GTD et les perspectives de questionnement que nous avons envisagées.

Les conclusions exposées dans les pages suivantes seront défendues devant le GTD lors d'une rencontre du bureau de l'Acireph avec Alain Renaut le 29 février prochain.

Mais le débat continue jusqu'au dépôt du projet devant le ministre. Ainsi le 1^{er} mars, le groupe francilien de l'Acireph, en collaboration avec la régionale de l'Association des professeurs de l'enseignement public (APPEP), organise au lycée Balzac une rencontre avec le GTD. Nous espérons que les collègues des académies de Paris, Créteil et Versailles y viendront nombreux.

A bientôt

Le Bureau

Propositions de l'Acireph sur le projet du GTD

Sur les principes généraux

La formule initialement retenue dans le texte du GTD et, spécialement sa dernière partie, "respect absolu de la liberté du professeur, maître aussi bien de l'organisation de son cours que des questions ou problèmes qu'il choisit de traiter" nous paraissait contraire à ce que nous approuvons dans le projet du GTD: le souci de déterminer nettement le contenu du programme.

Cette formulation entretient une confusion qui n'est que partiellement levée par la nouvelle formulation qui affirme "la liberté philosophique et pédagogique du professeur".

La liberté du professeur de philosophie recouvre selon nous deux aspects: 1° la liberté pédagogique (pas de doctrine pédagogique officielle) et 2° la liberté doctrinale (pas de philosophie d'État). Il ne faut pas confondre cette dernière avec la revendication du droit de choisir à sa guise les problèmes qui seront traités, qui ne relève pas de la liberté mais d'un arbitraire contraire à l'idée même de programme.

Parler comme dans la nouvelle formulation de "liberté philosophique", sans plus de précision, c'est risquer de confondre fâcheusement "la liberté doctrinale", qui est légitime, avec l'arbitraire, qui ne l'est pas.

Proposition Nous suggérons une formulation qui expliciterait clairement ces deux aspects sans les confondre avec le troisième: "l'attachement à la liberté du professeur, la liberté doctrinale, c'est-à-dire l'indépendance à l'égard de toute idéologie imposée, et la liberté pédagogique c'est-à-dire la liberté d'organiser son enseignement comme il l'entend".

L'égalité des élèves.

Si le rôle du programme est de définir la liberté du professeur, il est aussi de garantir l'égalité des élèves, c'est-à-dire d'assurer les conditions d'une égale préparation des élèves au baccalauréat, épreuve nationale et anonyme. Ce qui suppose que le programme permette de déterminer avec quels problèmes philosophiques il doit être familiarisé et par conséquent quelles connaissances et quels outils intellectuels doivent être acquis par l'élève. Le programme doit donc délimiter ce qui est exigible de l'élève, c'est-à-dire ce qu'on attend qu'il sache et sache faire, et par conséquent ce à partir de quoi il sera évalué à l'examen.

Pour déterminer ces problèmes philosophiques, le projet du GTD avance deux innovations qui recueillent notre pleine adhésion. Un ensemble de couples de notions et une liste révisable de questions. Mais afin que ces deux innovations remplissent effectivement leur fonction, quelques précisions devraient, à notre sens, être apportées.

Le principe des couples de notions

Dans le projet du GTD, le programme comprend d'abord une liste de couples de notions "dont l'association permet en fait davantage de détermination dans leur étude, laquelle porte alors sur leurs relations plus que sur l'ensemble des points que chaque notion peut recouvrir". Cette formule nous semble heureuse dans la mesure où elle fournit un critère qui permet de délimiter des problèmes pour lesquels le professeur aura à préparer ses élèves et ceux dont la connaissance n'est pas exigible.

Un programme n'en est pas un si tout est au programme. Pour qu'un programme ait un sens, il doit y avoir un hors programme et il doit apparaître clairement que la familiarité avec certains problèmes, la connaissance de certains savoirs, la maîtrise de certaines compétences ne sont pas exigibles de l'élève. C'est ainsi que nous comprenons par exemple la fonction discriminante du couple "histoire et progrès": il invite de toute évidence à traiter des problèmes comme celui du sens de l'histoire et non des problèmes d'épistémologie de la connaissance historique.

Proposition: *il doit être explicitement indiqué que les notions qui composent les couples ou les triades ne doivent pas être dissociées.*

Le principe des couples de notions ayant pour fonction de déterminer les problèmes qu'il est de la responsabilité du professeur de traiter, cela ne signifie pas qu'il lui est interdit de présenter aux élèves d'autres problèmes s'il lui apparaît que leur étude est nécessaire à la compréhension de ceux qui sont au programme stricto sensu. Si par exemple un professeur estime que la meilleure façon d'aborder le problème des rapports langage / communication, c'est de le mettre en contraste avec le rapport langage / réalité de façon à faire apparaître la fonction communicative du langage comme distincte ou opposée à sa fonction descriptive, libre à lui: c'est cela sa responsabilité.

Proposition: Le texte doit préciser que le professeur peut s'engager au-delà de ce qui est strictement inclus dans le programme, mais que les sujets du bac ne pourront en aucun cas porter sur ces problèmes, mais exclusivement sur ceux qui sont déterminés par les couples.

L'architecture d'ensemble du programme

Il nous semble regrettable de présenter comme tout à fait recevable le fait de détacher les notions du cadre thématique dans lequel le programme les fait figurer. Ainsi, dans le programme actuel, si l'on prenait au sérieux sa construction tripartite, une notion comme "l'histoire", du fait qu'elle figure sous la rubrique "l'homme et le monde" ne devrait pas donner lieu à des sujets d'épistémologie de la connaissance historique comme c'est pourtant fréquemment le cas.

Proposition. afin d'éviter ces dérives, le texte doit se garder de proposer d'étudier les notions en dehors du cadre des rubriques auxquelles elles appartiennent et le texte de présentation du nouveau programme devrait au contraire attirer l'attention sur la logique interne de sa construction.

Le cas des notions isolées

Comment justifier que certains champs thématiques n'aient pas été formulés selon le principe du couple, comme c'est le cas pour le désir, l'art, le travail, etc ?

Les grandes rubriques

A lire le contenu des trois parties (rubriques) du projet du GTD, on retrouve la division de l'ancien programme: anthropologie (la condition humaine), épistémologie (la vérité) et philosophie pratique (la liberté). Pourquoi avoir changé les titres de ces rubriques? On peut comprendre que les anciens titres aient été abandonnés parce que, se présentant sous forme de couples (l'homme et le monde, la connaissance et la raison, la pratique et les fins), ils suscitaient un risque de confusion avec les couples qui constituent désormais le contenu de chacune de ces rubriques. Mais le choix des nouveaux intitulés ne nous semble pas heureux. 1° on constate une hétérogénéité énigmatique entre le premier intitulé et les deux suivants. La condition humaine, c'est clairement un domaine de réflexion désigné de façon neutre et sobre ; tandis que la vérité et la liberté sont plutôt des valeurs à haute connotation normative. 2° Ces deux derniers titres peuvent se retrouver comme éléments d'eux-mêmes si, comme il est suggéré, la rubrique "liberté" comportait comme item, "liberté et déterminisme".

Proposition: Pourquoi ne pas aligner le style de tous les intitulés sur celui du premier. "la condition humaine", en choisissant par exemple pour le deuxième: "philosophie de la connaissance", et pour le troisième: "philosophie morale et politique" ou "éthique et politique" ?

Les questions révisables

Nous n'avons pas relevé de critiques à l'égard du principe même des questions révisables. On a au contraire approuvé l'idée de consacrer une part du programme à des questions susceptibles de "faire sens" immédiatement pour les élèves. On s'est réjoui de voir les professeurs invités à renouveler leurs connaissances et à élargir leurs champs d'intérêt. Mais certaines modalités sont en revanche discutables.

1°) la place de ces questions dans le programme.

Il n'est pas heureux d'offrir comme acceptable la possibilité de délayer les questions par petits bouts, d'en saupoudrer telle ou telle partie du cours. Rien de tel pour faire perdre son effectivité à cette partie du programme. Le texte actuel autoriserait des tours de passe-passe de ce genre: "eh bien, vous voyez, puisque nous avons traité tel et tel problème (que j'ai choisis), à propos de telle ou telle notion, en réalité nous avons aussi traité "la maîtrise de la nature".

Proposition: Le texte doit préciser que l'entrée dans le programme se fait à égalité par les notions et par les questions — ce qui est d'ailleurs la simple conséquence de l'affirmation selon laquelle le programme est un tout dont les quatre parties ont une égale dignité — et que par conséquent les questions doivent donner lieu à un traitement thématique clairement affiché et aisément repérable par les élèves.

2°) la thématique de ces questions

Les exemples de questions proposés par le projet relèvent tous de la thématique de la réflexion citoyenne. (cf. la formule du site Internet : "dynamiser la réflexion d'un citoyen responsable s'interrogeant sur son temps"). Sans faire à cette proposition le faux procès de céder à la séduction de l'actualité, on peut regretter que les questions du monde contemporain relèvent exclusivement du champ politique, fût-ce au

sens large. D'autres types de questions, comme le développement des neurosciences ou les tendances de l'art contemporain, seraient tout autant de nature à mobiliser des éléments d'une culture philosophique. De plus, si l'on souhaite que les questions soient "éventuellement" révisables, il faut se laisser la possibilité de les puiser dans un éventail très large de questions possibles. Enfin le choix d'une thématique exclusivement "civique" des questions donnerait à penser qu'elles s'apparentent à une intrusion subreptice de l'ECJS (Education civique juridique et sociale) dans le cours de philosophie.

Proposition: remplacer "citoyen" par "homme" dans la phrase "dynamiser la réflexion d'un citoyen responsable s'interrogeant sur son temps"

3.) les modalités d'évaluation de ces questions.

La disposition la plus malencontreuse est l'assurance "qu'aucun sujet n'entretienne de correspondance directe et mécanique avec cette partie du programme ». Dans le souci compréhensible de ne pas donner prise à l'accusation d'inciter les élèves au bachotage (si un sujet du bac était systématiquement consacré aux questions), on ouvre la porte à l'impasse sur cette partie du programme.

Proposition: *Ne serait-il pas plus simple de dire que "chacun des sujets du bac pourra porter indifféremment sur n'importe quelle partie du programme tant de notions que de questions". (Ou que "chacune des parties du programme, tant de notions que de questions, pourra indifféremment faire l'objet des sujets du bac").*

La validité des sujets et des textes

Nous regrettons que la seule allusion au choix des sujets du bac ait trait à la partie "questions" du programme (cf. ci-dessus). Ce silence est contradictoire avec la place accordée, dans l'exposé des motifs de la réforme du programme, à l'inadéquation des sujets au programme. Si on voit dans ce décalage une cause majeure de difficulté pour les élèves, il faut aborder explicitement la question du mode de formation des sujets du bac. Bien que n'étant pas en charge des modalités de choix des sujets, le GTD peut quand même indiquer de quelle façon il souhaite voir garantie la pertinence des sujets au regard du programme. Il importe que cette question soit au moins évoquée. Une mesure simple serait d'obtenir de l'instance qui conçoit les sujets, qu'elle soit tenue d'assortir ses choix d'un court texte de motivation à l'attention des correcteurs. Nous aurions échappé, et les candidats en premier lieu, à nombre de sujets aberrants s'il avait été simplement exigé de leurs auteurs de rédiger dix lignes pour en défendre la pertinence. Une mesure de ce genre réduirait l'arbitraire et serait un facteur d'homogénéisation des critères de correction.

Proposition: *Il serait bon que dans le document que le GTD rédigera au sujet des épreuves du bac, il soit explicitement demandé aux instances qui élaboreront les sujets, de les faire accompagner d'un texte de motivation qui justifie leur choix.*

De même, il conviendrait de préciser que s'agissant de l'actuel troisième sujet, le choix des textes doit relever de la même logique que le choix des sujets de dissertation: à savoir traiter d'un problème philosophique clairement lié au programme de notions et de questions.

Note: Dans le même sens l'Acireph a adressé à l'IG la demande d'organiser l'élaboration collective d'un rapport annuel sur l'épreuve de philosophie du bac. (Nous vous apporterons de nouvelles précisions à ce sujet dans notre prochain bulletin)

La dissertation

Sur la question dite "des attendus de la dissertation", l'accord s'est fait sur la nécessité de porter à la connaissance des élèves un document indiquant les normes logiques et rhétoriques de ce genre. Ce serait d'abord une façon de leur faire savoir ce que les correcteurs attendent d'eux. (Notons en passant qu'il serait plus approprié de parler d'"attentes" — celles des professeurs à l'égard des élèves — que d'"attendus", terme désignant plutôt, sauf erreur, les motifs d'une décision judiciaire.)

A ce propos, nous ne savons rien de neuf sur le projet de rédaction d'un document interdisciplinaire sur la dissertation.

Au point où nous sommes de la discussion, on ne peut guère en dire plus sur la place que devrait occuper ce document et sur la meilleure façon d'intégrer, dans l'enseignement de la philosophie, des éléments de savoir-faire argumentatifs.